



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 20 décembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 10.1, 10.2, Motion.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h15.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 1.1.1) Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 5.6), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 5.6), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (à partir du 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.1), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER (à partir du 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 10.2), Mme Danièle POISSENOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise PRESSE (jusqu'au 3.2), Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 5.6), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au 10.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN (à partir du 1.1.1), Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.6) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.7) Champagne : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.6) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 10.2) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE à partir du 1.1.1) Franois : Mme Françoise GILLET Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 10.2), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.7) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du 1.1.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1)

**Etaient absents :** Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Routelle : M. Claude SIMONIN Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Bernard MOYSE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** S. RUTKOWSKI, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.1), H. AKODAD (à partir du 1.1.1), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du 1.1.1), J.S. LEUBA (jusqu'au 0.2), M. LOYAT (jusqu'au 10.2), M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, D. POISSENOT (à partir du 1.1.8), S. WANLIN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, C. CURTY (à partir du 1.2.7), C. PREIONI, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. JOLY (à partir du 1.1.1), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.7), J.M. FAIVRE.

**Mandataires :** G. VERRO, J.P. TAILLARD (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), J.J. DEMONET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.C. ROY, C. TISSIER (à partir du 1.1.1) N. BODIN (jusqu'au 0.2), M.N. SCHOELLER (jusqu'au 10.2), P. BONNET, J.M. GIRERD, J.F. GIRARD (à partir du 1.1.8), J. SCHIRRER (jusqu'au 0.2), C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, P. CONTOZ, S. COURBET (à partir du 1.2.7), F. GILLET, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.7), J.M. BOUSSET.

**Délibération n°2012/001962**

**Rapport n°1.2.8 - Avenant n°2 au contrat d'assurance des risques statutaires**

## Avenant n°2 au contrat d'assurance des risques statutaires

**Rapporteur : Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-Présidente**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Inscription budgétaire	
« Charges de personnel »	Prévision 2013 : 82 466 €
« Assurance »	Montant de l'opération : 2 500 €
Sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017	

### Résumé :

Par délibération en date du 15 novembre 2010, le Conseil Communautaire a décidé de s'assurer sur les risques statutaires pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, suite à la consultation menée par le Centre de Gestion du Doubs. Par courrier en date du 29 août 2012 adressé au Centre de Gestion, DEXIA SOFCAP / CNP Assurances a fait part des aménagements, contraint d'appliquer au contrat avec le Grand Besançon. La prolongation du contrat groupe d'assurance statutaire motive pour l'assureur un complément de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par délibération en date du 15 novembre 2010, le Conseil Communautaire a décidé de s'assurer sur les risques statutaires suivants :

- agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : accident de service et maladie imputable au service (0,35 %),
- agents non affiliés à la CNRACL : accident de service et maladie imputable au service, maladie grave, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt (1,05 %).

Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de la négociation d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée confiée au Centre de Gestion du Doubs. (DEXIA SOFCAP / CNP Assurances).

Suite au relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension retraite de 60 à 62 ans, fixé par la loi portant réforme des retraites, un avenant n°1 à ce contrat a été conclu par délibération en date du 15 décembre 2011.

En effet, afin de protéger les bénéficiaires des contrats, le législateur avait souhaité cadrer les obligations des souscripteurs et des assureurs en obligeant ces derniers à constituer des provisions réglementaires.

L'avenant n°1 au contrat conclu au 1<sup>er</sup> janvier 2012 prévoyait alors les taux suivants :

- agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : passage du taux de cotisation de 0,35 à 0,37 %,
- agents non affiliés à la CNRACL : passage du taux de cotisation de 1,05 % à 1,10 %.

Par courrier en date du 29 août 2012 adressé au Centre de Gestion du Doubs, DEXIA SOFCAP / CNP Assurance a fait part de l'augmentation à l'échelle nationale de + 43 % en 5 ans du nombre de jours d'absence en accident de travail. A l'échelle du Centre de Gestion du Doubs, cette augmentation du risque Accident de Travail est de + 62 %, avec + 20 % de jours d'absence par agent en plus, depuis 2011, par rapport aux statistiques du dernier marché (2006/2009).

L'augmentation des différents risques (Maladie ordinaire, longue maladie longue durée et accident de travail) conduisent certaines compagnies à se retirer de ce marché. Des mesures nationales sont donc mises en place concernant l'ensemble des clients Centre de Gestion et clients individuels, toutes compagnies confondues.

Cette situation motive pour l'assureur un complément de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, concernant les agents affiliés à la CNRACL uniquement.

De ce fait, le nouveau taux sera le suivant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- concernant les agents affiliés à la CNRACL : passage du taux de cotisation de 0,37 % à 0,41 %,
- concernant les agents non affiliés à la CNRACL : situation inchangée, taux de 1,10 %.

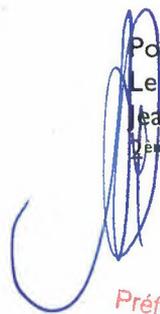
Avec la proposition de cet aménagement, l'objectif pour DEXIA SOFCAP / CNP Assurance est d'assurer la pérennité du contrat groupe d'assurance statutaire pour les années à venir, en stabilisant le rapport sinistres/prime globale aux alentours de 100 %.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :**

- **se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au contrat d'assurance des risques statutaires,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président,  
Le Vice-Président suppléant,  
Jean-Claude ROY,  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 26 DEC. 2012

**Avenant n°2 au Certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du  
contrat groupe I406D-83383 « Version 2011 »  
souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs**

**Contrat d'assurance des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard  
des agents permanents affiliés à la CNRACL**

**Numéro d'identification de la Collectivité adhérente : I406D-83383/I544**

**Entre :**

La Collectivité adhérente : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, 25043 BESANCON CEDEX, Code Siret : 24250036100017, représentée par son Président, M. Jean-Louis FOUSSERET, d'une part

**Et :**

L'Assureur : CNP Assurances, Société Anonyme au capital de 643 500 175 € entièrement libéré 341 737 062 RCS Paris, agissant en son nom pour les activités vie,  
et pour le compte de : CNP IAM, Société Anonyme au capital de 30 500 000 € entièrement libéré, 383 024 189 RCS Paris, pour les activités non vie,  
Entreprises régies par le Code des Assurances, Siège Social : 4, Place Raoul Dautry - 75716 PARIS CEDEX 15, représentées par M. Eric CAMPONOVO, en qualité de Directeur Prévoyance, d'autre part.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat qui garantit les obligations statutaires de la Collectivité adhérente à l'égard de ses agents, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2013**.

**Article 2 - Taux de cotisation**

*Le taux global de cotisation est fixé à **0,41** %.*

**Article 3 - Date de prise d'effet**

Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter du **01/01/2013**.

**Article 4**

Les autres dispositions restent inchangées.

**Article 5**

Les parties conviennent de faire prévaloir le présent avenant en cas de contradiction entre celui-ci et le contrat initial modifié ou non par avenant.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le .....

Pour la Collectivité adhérente,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour le Centre de Gestion,  
Souscripteur du Contrat groupe,

Pour l'Assureur,  
Le Directeur Prévoyance,

Eric CAMPONOVO